

BotaniGard® ES

Mycoinsecticide sous forme de suspension émulsifiable

Pour supprimer les aleurodes, les pucerons et les thrips infestant les plantes ornementales et les légumes de serre

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : *Beauveria bassiana* souche GHA 2,2 x 10¹³ conidies/kg

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29320LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL

Laverlam International Corporation (LVM)
PO Box 4109, Butte, MT 59702 USA (406) 782-2386

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

BotaniGard ES contient des spores vivantes d'un champignon que l'on trouve dans la nature, soit *Beauveria bassiana*, souche GHA. BotaniGard ES est un mycoinsecticide sous forme de suspension émulsifiable, formulé pour supprimer les aleurodes, les pucerons et les thrips qui infestent les plantes ornementales et les légumes de serre. Les spores vivantes peuvent être endommagées si le produit est exposé à des températures élevées durant l'entreposage ou entre en contact avec de l'eau pendant plus de 24 heures.

MODE D'ACTION ET MOMENT DE L'APPLICATION

Commencer à traiter les cultures dès l'apparition des insectes nuisibles. En général, il faut de 7 à 10 jours après la première pulvérisation pour que la suppression se manifeste. Les taux d'application, la fréquence des traitements, la couverture de la pulvérisation et le degré d'infestation influent sur la rapidité d'obtention de la suppression. BotaniGard ES est le plus efficace quand on l'applique tôt, avant que les insectes ne pullulent. Pulvériser de nouveau le produit au besoin selon un programme de lutte antiparasitaire incluant une étroite surveillance. Les infestations graves peuvent nécessiter la combinaison de BotaniGard ES et d'un insecticide compatible.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut entraîner une sensibilisation et irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs (poussières ou embruns de pulvérisation). Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)

Les préposés à la pulvérisation et toute autre personne qui manipule le produit doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables à l'eau et un respirateur muni d'un filtre antipoussières ou anti-embruns de pulvérisation, conforme aux normes minimales du NIOSH, soit un filtre N-95, R-95 ou P-95. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'EPI séparément de tout autre article.

RECOMMANDATIONS POUR LA SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit peut être toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct ou à la dérive de pulvérisation. NE PAS APPLIQUER ce produit quand les abeilles butinent activement. Réduire au minimum la surpulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les serres. Peut nuire aux insectes utiles. Éviter tout contact direct avec les insectes utiles. Ce produit contient des distillats aromatiques de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS

DANGER. Ce produit contient des distillats de pétrole.

EN CAS D'INGESTION :

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
- Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION :

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler immédiatement le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

- Enlever tous les vêtements contaminés.

- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES/AVIS AU MÉDECIN

Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient selon les symptômes.

INTERVALLE DE RETRAIT AVANT LA RÉCOLTE

Il n'y a pas d'intervalle (0 jour) de retrait avant la récolte. BotaniGard ES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

EXIGENCES RELATIVES À L'EMPLOI EN AGRICULTURE

Ne pas pénétrer, ni autoriser un travailleur à pénétrer dans les aires traitées durant l'intervalle de sécurité (IS) de quatre heures. Les travailleurs peuvent pénétrer dans les aires traitées durant l'IS s'ils portent de l'équipement de protection individuel (EPI) approprié, dont une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants imperméables à l'eau, ainsi qu'un respirateur approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre N-95, R-95 ou HE pour les produits biologiques.

CULTURES TRAITÉES AVEC BOTANIGARD ES

BotaniGard ES peut servir à traiter les plantes ornementales et les légumes de serre.

RAVAGEURS SUPPRIMÉS

BotaniGard ES supprime efficacement les aleurodes, les pucerons et les thrips infestant les cultures de serre.

MODE D'EMPLOI

MÉLANGE ET APPLICATION

BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI. BotaniGard ES contient des émulsifiants et se mélange bien à l'eau. Bien mélanger au moyen d'un mélangeur externe, dans un réservoir ou par circulation au moyen d'une pompe, afin de former une émulsion. Pour mélanger, verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et démarrer l'agitation. Secouer le contenant de BotaniGard ES de manière à obtenir une suspension des spores, puis, toujours durant l'agitation, ajouter lentement la quantité de BotaniGard ES requise pour atteindre la concentration voulue dans le réservoir du pulvérisateur. Verser le reste de l'eau. Poursuivre l'agitation pendant le chargement et la pulvérisation. Rincer trois fois le contenant de BotaniGard ES vide et verser l'eau de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur. Pour optimiser les résultats, maintenir l'agitation durant la pulvérisation. Ne pas mélanger plus de BotaniGard ES qu'il n'en faut pour la journée du traitement. Ne pas mélanger BotaniGard ES le jour précédent l'application. Les spores mourront si on les laisse toute une nuit ou plus longtemps dans le réservoir du pulvérisateur.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable, ainsi que les habitats aquatiques, en nettoyant l'équipement ou en éliminant les eaux usées.

NE PAS appliquer ce produit dans les habitats d'eau douce (p. ex. lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides), ainsi qu'estuariens et marins.

MISE EN GARDE : BotaniGard ES contient des spores vivantes. Pour utiliser ce produit dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI), il faut se rappeler que les fongicides et certains insecticides et agents mouillants et dispersants peuvent tuer les spores.

FRÉQUENCE DE PULVÉRISATION

Appliquer BotaniGard ES à 5 à 10 jours d'intervalle. En cas de pullulations, en particulier d'aleurodes et de pucerons, répéter les traitements à 2 à 5 jours d'intervalle. Répéter le traitement tant que les parasites posent problème. Aucune limite n'est établie quant au nombre de traitements ni à la quantité totale de BotaniGard ES à appliquer en une saison.

NE PAS mélanger BotaniGard ES avec d'autres fongicides, insecticides ou adjuvants dans le réservoir.

TAUX D'APPLICATION

Pulvériser jusqu'à ce que le sol soit mouillé, mais éviter l'écoulement.

Insectes TAUX

Aleurodes et pucerons	De 0,5 à 1 L par 400 litres de volume de pulvérisation
-----------------------	--

Thrips	2 L par 400 litres de volume de pulvérisation
--------	---

MISE EN GARDE : BotaniGard ES peut endommager le feuillage de certaines variétés de végétaux (taches nécrotiques des feuilles de certaines variétés de tomate). Pour réduire au minimum ce risque, avant d'utiliser le produit sur une nouvelle variété de plante, le tester sur une petite partie de la culture et observer si le traitement endommage les plantes.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains et aux animaux pendant l'entreposage ou l'élimination. Entreposer le produit à la température ambiante (25 °C) pendant au maximum 9 mois, ou à 35 °C pendant au maximum un mois. Bien refermer le contenant après utilisation. Ne pas contaminer le produit non utilisé avec de l'eau.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

